

Sécurité internationale, à Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, a présidé le groupe d'étude sur la vérification. Le Canada ne participe pas aux autres études.

H) LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT (CD)

La Conférence du désarmement est une commission de quarante États, distincte des Nations Unies mais mandatée par elles; le Canada en fait partie depuis ses origines. C'est le seul organisme multilatéral dont le monde dispose pour poursuivre des négociations sur le désarmement. Il se réunit deux fois par an à Genève afin de mener des négociations sur les questions suivantes : l'interdiction des essais nucléaires; l'arrêt de la course aux armements nucléaires; le désarmement nucléaire; la prévention de la guerre nucléaire et tout ce qui s'y rapporte; les armes chimiques; la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique; la conclusion d'accords internationaux efficaces pour garantir les États non munis d'armes nucléaires contre l'utilisation ou la menace d'utilisation des armes nucléaires; les nouveaux types d'armes de destruction massive et les nouveaux systèmes connexes; les armes radiologiques, et un programme complet de désarmement. La CD met également sur pied des groupes de travail et des comités spéciaux pour étudier différents problèmes. Ses décisions sont prises à l'unanimité.

RÉPERTOIRE DES SCRUTINS PRIS AU CONSEIL DE SÉCURITÉ (DU 1^{er} JUILLET 1989 AU 1^{er} JUILLET 1990)

Le Canada a voté EN FAVEUR des résolutions suivantes que le Conseil de sécurité a adoptées :

S/RES/636 (6 juillet 1989) - Objet : Réaffirmation que la Convention de Genève est applicable aux territoires de la Palestine.

S/RES/637 (27 juillet 1989) - Objet : Les efforts de paix en Amérique centrale.

S/RES/638 (31 juillet 1989) - Objet : Les prises d'otages et les enlèvements.

S/RES/639 (31 juillet 1989) - Objet : Prorogation du mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

S/RES/640 (29 août 1989) - Objet : La situation en Namibie avant la tenue d'élections libres.